

## **NOTICE DE L'APPEL A PROJETS PEDAGOGIQUES CULTURE CHEVAL (Année scolaire 2023-2024 – 4<sup>ème</sup> campagne)**

### **OBJECTIFS DU DISPOSITIF CULTURE CHEVAL :**

La Manche étant une terre de cheval historique, l'enjeu est de transmettre une « culture cheval » chez les Manchois, dès le plus jeune âge, en valorisant les atouts de la filière dans son ensemble. Outre la pratique de l'équitation, sport identitaire du territoire, il convient ainsi de sensibiliser le jeune public à la diversité des métiers et des pratiques de loisirs de ce secteur.

### **PUBLICS CIBLES / STRUCTURES ELIGIBLES :**

Les publics cibles du dispositif sont les classes d'élèves du cycle 2 (CP, CE1, CE2) et 3 (CM1, CM2) scolarisés dans des établissements scolaires publics ou privés conventionnés avec l'Etat, y compris au sein des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et dans des établissements d'enseignement du milieu médico-social (Instituts Médico-Educatifs, Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogiques).

### **DESCRIPTION DU DISPOSITIF / CRITERES D'ELIGIBILITE :**

**Le dispositif s'adresse aux enseignants ayant la volonté de développer des projets de classe autour de la thématique du cheval au cours de l'année scolaire 2023-2024.** Pour répondre à l'appel à candidatures, l'enseignant ou l'équipe enseignante doit élaborer deux modules qui seront à mettre en pratique au 1<sup>er</sup> semestre 2024, à savoir :

▪ **Un module d'apprentissage en équitation (module Education Physique et Sportive)**

Ce module est basé sur six séances en centre équestre affilié à la Fédération Française d'Equitation. Les séances se déroulent sur des demi-journées et doivent permettre aux élèves de participer à des ateliers pratiques et théoriques. Ce module est co-construit par le responsable du centre équestre et l'enseignant de la classe, autour d'un projet pédagogique (projet pédagogique n°1, abrégé P1 ci-après).

▪ **Un module de découverte du cheval dans la Manche et des métiers de la filière équine**

Ce module est basé sur une (ou deux) intervention(s) sur un site extérieur par une structure (ou un professionnel) partenaire. Une intervention se déroule sur une demi-journée et est obligatoirement précédée d'une séance de préparation en classe. Ce module est co-construit par le(s) partenaire(s) et l'enseignant de la classe, autour d'un projet pédagogique (projet pédagogique n°2, abrégé P2 ci-après).

Chaque module devra être basé sur un projet pédagogique de classe détaillé faisant apparaître l'organisation pédagogique et les contenus d'enseignement adaptés à chaque niveau.

### **DEPENSES ELIGIBLES ET MODALITES DE L'AIDE FINANCIERE :**

Les dépenses éligibles sont décrites ci-dessous, elles sont liées aux frais engagés pour la mise en œuvre des deux modules pour la classe candidate :

- Les frais de prestation du centre équestre partenaire dans la limite de six séances (P1)
- Les frais de déplacement vers le centre équestre partenaire dans la limite de six trajets allers-retours (P1)
- Les frais de prestation d'autres structures ou professionnels partenaires dans la limite de deux interventions (P2)
- Les frais de déplacement vers d'autres structures ou professionnels partenaires dans la limite de deux trajets allers-retours (P2)

**Le financement est envisagé à hauteur de 80 % des dépenses éligibles dans la limite d'une aide départementale de 2 500 euros par classe.**

### **PROCEDURE DE CANDIDATURE :**

Afin de constituer un dossier de candidature par classe candidate, les équipes enseignantes doivent prendre connaissance du **livret ressources Culture Cheval** (téléchargeable sur la page : <https://www.manche.fr/guide-des-aides/appel-a-projets-pedagogiques-culture-cheval-annee-scolaire-2023-2024/>).

Le dépôt des candidatures est réalisé via une téléprocédure, c'est-à-dire par le remplissage d'un formulaire en ligne et le dépôt de pièces constitutives du dossier sur une plateforme du Département : <https://www.teleservices-manche.fr/culture-cheval-2023-2024/>.

Ouverture de la plateforme de dépôt des candidatures : jeudi 8 juin 2023

**Date de clôture (date limite de réception des dossiers) : vendredi 13 octobre 2023**

Dans le cas de candidatures de plusieurs classes pour un même établissement (classes de niveaux identiques ou non), il est vivement recommandé de déposer **une candidature par classe** et non pas une candidature par établissement, y compris pour des projets pédagogiques communs à plusieurs classes.

L'enseignant est chargé de la candidature de sa classe, pour cela il doit être titulaire d'une adresse mail valide. Le remplissage du dossier peut être réalisé en plusieurs fois avant sa transmission aux services du Département.

Le dossier de candidature comprend :

- le formulaire rempli avec le contenu des deux projets pédagogiques (P1 et P2)
- les pièces justificatives suivantes à insérer au format *PDF* :
  - Relevé d'identité bancaire de la structure bénéficiaire des subventions
  - Devis du centre équestre partenaire dans le cadre du P1
  - Devis ou attestation d'intervention d'un (ou deux) partenaire(s) dans le cadre du P2
  - Devis du (des) transporteur(s) en cas de frais de déplacement de la classe
  - Si besoin, des documents annexes détaillant les projets pédagogiques.

### **PROCEDURE DE SELECTION :**

Après la phase d'instruction des dossiers et l'étude de leur recevabilité (dossiers complets et répondant à la commande), un jury de sélection se réunira en novembre 2023.

Le jury sera composé de conseillers départementaux, d'un représentant de l'éducation nationale, d'un représentant de l'enseignement diocésain et d'un représentant du comité départemental d'équitation de la Manche.

La sélection du jury sera soumise à l'avis des élus de la commission permanente du conseil départemental au plus tard **le 21 décembre 2023**.

En fonction du nombre de demandes et des délais nécessaires à l'instruction, le Département se réserve le droit de modifier ces échéances.

Au regard de l'enveloppe budgétaire allouée au dispositif, de la subvention moyenne accordée par classe lors des trois précédentes campagnes et des disponibilités des partenaires équins, le Département prévoit d'accompagner financièrement **35 à 45 classes** (700 à 900 élèves).

En cas de dépassement de l'enveloppe, une limite de classes bénéficiaires par école pourra être appliquée. De plus, le jury arbitrera entre les dossiers déposés en se basant sur la qualité du contenu pédagogique présenté et sur l'antériorité de la candidature.

### **NOTIFICATIONS DES DECISIONS AUX ECOLES :**

Les décisions sont notifiées aux écoles après la commission permanente, par voie postale.

En cas de décision favorable : L'école recevra une notification du montant de subvention attribué. Un acompte correspondant à 80% du montant de subvention lui sera versé au plus tard début janvier 2024. Afin de recevoir le solde de subvention, des justificatifs (factures, exemples de projets, articles de presse...) devront être transmis aux services du Département.

En cas de décision défavorable : L'école recevra une notification la non sélection de la candidature, avec mention des motifs de la non sélection.

### **VISIBILITE DU DEPARTEMENT :**

Le Département devra être associé à toute opération de communication organisée par l'établissement dans le cadre des projets financés. Le logo du Département devra être apposé sur tous les supports de communication liés aux projets (<https://www.manche.fr/logo-charte/>)

### **RENSEIGNEMENTS :**

#### **Département de la Manche / Direction des nouvelles ruralités**

Annabelle LE BORGNE, technicienne référente filière équine

Tél : 02 33 05 97 68 / Mél : [annabelle.leborgne@manche.fr](mailto:annabelle.leborgne@manche.fr)

Adresse : Maison du département, 98 route de Candol, 50050 Saint-Lô

#### **Éducation nationale / DSDEN de la Manche / Conseillers pédagogiques EPS**

##### Circonscription de Cherbourg-Ouest

Nicolas RAFFAILLAC

Tél : 02 31 30 08 30

Mél : [dsden50-cpc-eps-cherbourg-ouest@ac-normandie.fr](mailto:dsd50-cpc-eps-cherbourg-ouest@ac-normandie.fr)

##### Circonscription de Cherbourg-Ville

Anne FENARD BOSCH

Tél : 02 33 23 61 89

Mél : [dsden50-cpc-eps-cherbourg-ville@ac-normandie.fr](mailto:dsd50-cpc-eps-cherbourg-ville@ac-normandie.fr)

##### Circonscription de Carentan

Marie BILLON

Tél : 02 50 80 42 27

Mél : [dsden50-cpc-eps-carentan@ac-normandie.fr](mailto:dsd50-cpc-eps-carentan@ac-normandie.fr)

##### Circonscription de Granville

Isabelle EDELINE

Tél : 02 33 91 06 22

Mél : [dsden50-cpc-eps-granville@ac-normandie.fr](mailto:dsd50-cpc-eps-granville@ac-normandie.fr)

##### Circonscription de Saint-Lô Nord

Marie LUTTENAUER

Tél : 02 50 80 42 26

Mél : [dsden50-cpc-eps-saint-lo-nord@ac-normandie.fr](mailto:dsd50-cpc-eps-saint-lo-nord@ac-normandie.fr)

##### Circonscription de Cherbourg-Est

Sophie MARIE

Tél : 02 33 23 61 93

Mél : [dsden50-cpc-eps-cherbourg-est@ac-normandie.fr](mailto:dsd50-cpc-eps-cherbourg-est@ac-normandie.fr)

##### Circonscription d'Avranches

Stéphanie PETIT

Tél : 02 33 91 06 26

Mél : [dsden50-cpc-eps-avranches@ac-normandie.fr](mailto:dsd50-cpc-eps-avranches@ac-normandie.fr)

##### Circonscription de Coutances

Alexandre TRAVERS

Tél : 02 50 80 42 29

Mél : [dsden50-cpc-eps-coutances@ac-normandie.fr](mailto:dsd50-cpc-eps-coutances@ac-normandie.fr)

##### Circonscription de Mortain

Carole BERNARD / Emily ROSE

Tél : 02 33 91 06 33

Mél : [dsden50-cpc-eps-mortain@ac-normandie.fr](mailto:dsd50-cpc-eps-mortain@ac-normandie.fr)

##### Circonscription de Saint-Lô Sud maternelle

Karine LUNEL

Tél : 02 33 06 92 11

Mél : [dsden50-cpc-eps-saint-lo-sud@ac-normandie.fr](mailto:dsd50-cpc-eps-saint-lo-sud@ac-normandie.fr)

#### **Conseillère pédagogique départementale EPS**

Magaly MARGRITE

Tél : 06 30 96 99 06 / Mél : [dsden50-cpd-eps@ac-normandie.fr](mailto:dsd50-cpd-eps@ac-normandie.fr)

#### **Education nationale / DSDEN de la Manche / Conseillers pédagogiques Saint-Lô ASH**

Clémence DUBOS

Tél : 02 33 06 95 94

Mél : [dsden50-cpc-ash2@ac-normandie.fr](mailto:dsd50-cpc-ash2@ac-normandie.fr)

Sylvie AUVRAY

Tél : 02 33 06 92 93

Mél : [dsden50-cpc-ash1@ac-normandie.fr](mailto:dsd50-cpc-ash1@ac-normandie.fr)

#### **Enseignement catholique**

Laurent LECHAPELAYS, directeur diocésain de l'Enseignement catholique de la Manche

Tél : 02 33 45 12 71 / Mél : [direction.ddec50@urecbn.org](mailto:direction.ddec50@urecbn.org)